



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) 2022
ADRESSE AUX COOPERATIVES DE LA REGION DE L'ORIENTAL**

**«MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACCOMPAGNEMENT ET DE
RENFORCEMENT DES CAPACITES DES COOPERATIVES DANS L'OBJECTIF DE
SOUTENIR ET DEVELOPPER L'EMPLOI DANS LA REGION DE L'ORIENTAL»**

PLAFOND DU FINANCEMENT : 180.000,00 DIRHAMS

www.oriental.ma

**Date limite de soumission
15 Juin 2022 à 10h00**



PARTIE A. REGLEMENT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

I. DESCRIPTION DU PROGRAMME DELIO :

La Région de l'Oriental connaît une dynamique importante qui se traduit par l'implémentation de plusieurs projets structurants d'où le besoin d'une intervention intégrée et de proximité dépassant les clivages sectoriels et intégrant les trois volets : socioéconomique (amélioration des revenus), gouvernance et environnemental.

C'est dans cette optique que le programme de développement local intégré de l'Oriental nommé DÉLIO a été initié par l'Agence de l'Oriental et le Programme des Nations Unis pour le Développement PNUD, et ce, dans la perspective de mutualiser et d'intégrer les efforts de tous les acteurs concernés

Le Programme DÉLIO vise la concrétisation de trois produits spécifiques selon une approche participative, territoriale et sensible au genre :

- Le renforcement des capacités des partenaires du programme en termes de gouvernance local et de genre ;
- Le renforcement de l'identité culturelle et patrimoniale des zones d'intervention du programme ;
- **La réalisation des projets socioéconomiques.**

A cet effet, le programme DÉLIO s'appuie sur un état des lieux précis de la région de l'Oriental en ciblant des espaces territoriaux délimités et limités au profil spécifique principalement caractérisés par un écosystème fragile, une population pauvre et vulnérable, un héritage patrimonial rare et remarquable à valoriser et à pérenniser.

Ainsi, le programme cible les provinces de : **FIGUIG, BERKANE, JERADA, TAOURIRT, DRIOUCH, NADOR ET LA PREFECTURE D'OUJDA**

II. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

Le programme DÉLIO est sollicité d'apporter un appui aux acteurs locaux dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la pauvreté, et particulièrement le produit spécifique numéro quatre visant la valorisation des filières de produits locaux et réalisation de projet socioéconomiques.

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet l'appui aux groupements des producteurs (coopératives) à améliorer leur rentabilité et compétitivité en soutenant les filières des produits de terroirs existantes essentiellement celles à forte valeur ajoutée.

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise la mise en valeur des activités productrice des coopératives à travers la réalisation de projets de renforcement de capacités et/ou d'optimisation de la chaîne de production/transformation en équipements et matériels nécessaires, selon le besoin prioritaire.

Sont concernées par cet appel à manifestation d'intérêt :

- Les coopératives **agricoles & agro-alimentaires** ;
- Les coopératives **artisanales** ;
- Les coopératives de **l'écotourisme**.

Les projets englobants plusieurs axes en même temps (agriculture, artisanat et écotourisme) seront favorisés. Les coopératives intéressées ont la possibilité de se regrouper et postuler pour un seul projet intégrant les deux ou trois volets concernés par cet appel à manifestation d'intérêt.

Les volets d'accompagnement et d'appui sont :

- **La formation** : Le renforcement des capacités techniques, administratives et financières (Gestion des coopératives, comptabilité, management... ets) ;
- **L'équipement** : tous ce qui est en liaison avec le processus de production et de transformation (machines, matériels et outillages...)

A cet effet, les coopératives intéressées et en activité sur les territoires cibles du programme DÉLIO au niveau de la région de l'oriental sont invitées à participer.

III. SOUTIEN ET ENVELOPPE BUDGETAIRE MAXIMUM PAR PROJET

Le budget alloué au soutien des coopératives est réservé aux axes suivants :

- ✓ Professionnalisation des coopératives ;
- ✓ Optimisation de la chaine de production ;
- ✓ Création d'emplois.

Le plafond du financement ne doit pas dépasser 180.000,00 dirhams par projet.

IV. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

Les demandeurs doivent assurer que les actions du projet seront mises en œuvre dans la zone d'intervention du programme DÉLIO, en l'occurrence les Provinces de **FIGUIG, BERKANE, JERADA, TAOURIRT, DRIOUCH, NADOR ET LA PREFECTURE OUJDA-ANGAD.**

V. PRODUITS LOCAUX ET ACTIVITES CIBLES :

Les produits de terroirs et activités les plus favorisés au niveau de cet appel à manifestation d'intérêt, toutefois, les projets en dehors ces axes peuvent bénéficier de cette opportunité à condition qu'ils soient innovants et permettent une valorisation des produits et services de la région de l'oriental.

AGRICULTURE / AGROALIMENTAIRE

- | | | |
|----------------------|-----------------------|---------------------|
| • Dattes et dérivées | • Figues de barbaries | • Nèfle & Grenadier |
| • Apiculture | • Amande | • Couscous |
| • Olive | • Figue | • ... |

ARTISANAT

- Couture & Broderie
- Tissage

- Halfa & fabrication de produit végétaux

- Sculpture de la pierre
- Poterie

ECTOURISME

Ecotourisme rurale

VI. DUREE

La durée totale pour la mise en œuvre des activités du projet ne dépasse pas une année à compter de la date de signature des conventions avec les coopératives admises.

VII. CONSTITUTION DES DOSSIERS DE REPONSE AU PRESENT APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

1. DOSSIER ADMINISTRATIF :

Le dossier administratif de la coopérative incluant :

- Copie certifié conforme du récépissé du dépôt du dossier auprès du tribunal ;
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale ;
- Le dernier rapport moral et financier ;
- Fiche d'identification de la coopérative (voir page 7) ;
- Nombre de personnes employées (voir page 8) ;
- Liste des membres du bureau/conseil d'administration de la coopérative (voir page 8) ;
- Liste des projets en cours de réalisation et déjà réalisés dans les 3 dernières années, mentionnant les montants et partenaires de chaque projet (voir page 9)

2. DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER :

Le dossier technique et financier de la coopérative incluant :

- Fiche projet synthétique (voir page 10) ;
- Un descriptif du projet de 4 pages maximum ;
- Un devis des coûts liés au projet ;
- Photos/Vidéos bien récentes et réelles du local de la coopérative ;
- Document prouvant l'exploitation du local du projet : (Engagement de propriété, contrat de bail ou attestation de mise à disposition du local relatif à la mise en œuvre du projet).

VIII. CRITERES D'ELIGIBILITE DU DEMANDEUR :

De manière générale, les types d'actions pouvant bénéficier d'un financement dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt doivent être des projets structurés ciblant des objectifs, des résultats et des activités bien définis, parmi les critères primordiaux d'éligibilité à respecter sont les suivants :

- Les coopératives présentant les dossiers : administratif, technique et financier complets ;
- Les coopératives disposant d'un local adapté au projet ;
- Les coopératives répondant aux conditions de réalisation de projets (expérience, méthodologie, organisation et ressources humaines du porteur de projet, délai de réalisation);
- Les coopératives proposant des projets de valorisant des filières de produit locaux ;
- Les coopératives proposant un projet susceptible d'exercer un résultat et impact important sur la population bénéficiaire ;
- Les projets touchant les personnes les plus vulnérables de la société, qui favorise les activités donnant plus d'opportunités à la femme et aux jeunes pour s'impliquer dans la vie active par l'exercice d'une activité génératrice de revenus (AGR);
- Les coopératives proposant des projets à caractère innovant et à forte valeur ajoutée ;
- Les projets qui intègrent l'approche environnement dans son montage et mise en œuvre.

SERONT EXCLUS :

- Tout projet de construction ou d'achat de véhicule, de manière générale tout projet requérant un investissement de base ou un budget de fonctionnement ;
- Les coopératives qui ont déjà bénéficié du financement de leur projet dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de l'année 2021 lancé par le programme DÉLIO ;
- Les coopératives de moins d'une année de création (créées après la date du juin 2021)

IX. REMISE DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERET

Les dossiers de candidature peuvent être envoyés par voie postale ou déposé contre récépissé au bureau d'ordre de l'Agence de l'Oriental, sise au 13, Rue Mohamed Abdou-Oujda dans un plis fermé et cacheté motionnant l'objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Le dossier de la manifestation d'intérêt peut être retiré du siège de l'Agence de l'Oriental (adresse ci-avant), il peut également être téléchargé à partir du portail de l'Agence de l'Oriental : www.oriental.ma

Les plis déposés ou reçus après le délai de cet AMI ne seront pas admis.

La date limite d'envoi des dossiers de la manifestation d'intérêt est le **15 Juin 2022 à 10h00**



X. SELECTION ET RESULTATS :

Les manifestations d'intérêt recevables seront examinées par un comité d'éligibilité qui aura lieu à partir du 20 Juin 2022.

Les résultats seront affichés dans le site internet de l'Agence de l'Oriental.

Les demandeurs éligibles seront invités à compléter leurs dossiers administratifs.

Signature



Lahcen BOUALI
Coordonnateur National
Programme DÉLIO



PARTIE B. FORMULAIRES COMPLET DE DEMANDE

I. FICHE IDENTIFICATION DE LA COOPERATIVE :

Nom de la coopérative		
Coordonnées complets	Adresse Postal :	
	Adresses E-Mail :	
	Tél Fixe/Fax :	
	Page Facebook :	
Localisation	Province :	
	Commune :	
	Ville :	
Date de création de la coopérative		
Date de la dernière assemblée générale		
Nombre des membres du bureau	Femme :	Homme :
Coordonnées du président(e)	GSM :	
	Adresse-mail :	
Objectifs de la coopérative		
Partenaire/s ou bailleur/s de fond de la coopérative		



▪ **NOMBRE DE PERSONNES EMPLOYEES**

Type du personnel hors les membres du bureau	Nombre du personnel hors les membres du bureau	Tranche d'âge
Permanents	Femmes :	
	Homme :	
Saisonniers	Femmes :	
	Hommes :	

▪ **LISTE DES MEMBRES DU BUREAU/CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VOTRE COOPERATIVE**

Nom	Profession	Fonction	Adresse Postale

B

II. LISTES DES PROJETS REALISES PAR LA COOPERATIVE

▪ RESSOURCES&PROJETS DE LA COOPERATIVE :

Données financières : Veuillez fournir les informations suivantes, le cas échéant, en vous basant sur les comptes de gestion et le bilan de votre coopérative, montants en Dirhams.

Année	Intitulé du projet	Nom du bailleur	Subventions reçues	Fonds propres ou équivalent	Budget total
2022					
2021					
2020					
2019					

R

III. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET :

Intitulé du projet :			
Responsable du projet :	Nom complet :		
	GSM :		
	E-mail :		
Les volets d'appui ¹	Formation ² & Equipement		
Objectif global du Projet:			
Objectifs spécifiques du Projet:			
Consistance du projet :			
Résultats attendus du projet	R1 : R2 : R3 :		
Activités principales	A1 : A2 : A3 :		
Partenaires institutionnels :			
Nombre de Bénéficiaires :			
Nombre de poste de travail prévue dans le cadre de ce projet :	Femmes :	Jeunes :	Total :
Budget global du projet			
Apport financier de la coopérative	En DH :	En nature :	
Subvention demandée au programme DÉLIO :			
Date du commencement prévue			

¹ La modalité de financement serait sous forme d'appui indirect où le Programme DÉLIO gère les fonds alloués pour chaque projet jugé éligible.

² Le volet formation et selon les besoins des coopératives éligibles de cet AMI en renforcement de capacités administratives, techniques et financières, sera assuré par nos principaux partenaires : l'Office du Développement de la Coopération (ODCO) et l'Office National du Conseil Agricole (ONCA).